

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET**

**Extrait
du registre des délibérations**

Publié le 23/09/21

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'espace André Lejeune de Guéret, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, MM. Gilles BRUNATI, Eric CORREIA, Mme Marie-Françoise FOURNIER MM. Erwan GARGADENNEC, Henri LECLERE, Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN. Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Guy ROUCHON à M. Philippe BAYOL, M. Bernard LEFEVRE à M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Olivia BOULANGER à M. Henri LECLERE, Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI, Mme Mary-line COINDAT à M. Eric CORREIA M. Benoît LASCOUX à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Christophe MOUTAUD à M. Henri LECLERE, Mme Françoise OTT à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Véronique VADIC à Mme Corinne TONDUF, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, Mme Célia BOIRON à M. Alex AUCOUTURIER Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI à M. Pierre AUGER.

Étaient excusés : M. Philippe PONSARD.

Était absents : Mme Véronique FERREIRA DE MATOS.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 13

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 1

Nombre de membres votants : **53**

Secrétaire de séance : M. Alex AUCOUTURIER.

APPROBATION DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-VAURY

Rapporteur : M. Jean-Luc MARTIAL

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants et R.151-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-21, L.153-22, R.153-20 et R.153-21 ;

Vu le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Vaury en date du 14 décembre 2015, prescrivant l'élaboration du PLU de Saint-Vaury et définissant les modalités de la concertation et les objectifs principaux poursuivis par la commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Vaury en date du 29 mai 2017, autorisant l'achèvement de la procédure d'élaboration du PLU de Saint-Vaury par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme depuis le 27 mars 2017 ;

Vu le débat au sein du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2019, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 130/20 du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Communautaire a arrêté le projet de PLU et a tiré le bilan de la concertation menée ;

Vu les avis des Personnes Publiques Associées ;

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 13 avril 2021 et l'arrêté préfectoral n° 23 2021-05-06 00001 portant dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de schéma de cohérence territoriale applicable.

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) Nouvelle Aquitaine en date du 18 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté n° 2021 / URB / 01 en date du 16 avril 2021 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du PLU, qui s'est déroulée du 12 mai 2021 au 15 juin 2021 inclus ;

Vu le rapport et l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur le 17 août 2021;

Considérant que les avis émis par les Personnes Publiques Associées, la CDPENAF, la MRAe, les remarques faites lors de l'enquête publique et les remarques formulées par le commissaire enquêteur justifient quelques adaptations mineures du projet d'élaboration du PLU, sans remettre en cause l'économie générale du projet ;

Considérant que le dossier de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Vaury, tel qu'il est ci-après annexé, est prêt à être approuvé, conformément aux dispositions de l'article L. 153-21 du Code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Vaury tel qu'il est annexé à la présente délibération ; et
- d'autoriser Monsieur le Président, à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Il est précisé que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

La présente délibération accompagnée du dossier approuvé qui lui est annexé sera transmise à Madame la Préfète de la Creuse.

La présente délibération deviendra exécutoire :

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par Madame la Préfète de la Creuse si celle-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du PLU ou dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité susvisées.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et à la Mairie de Saint-Vaury.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président
Pour Absence et Empêchement
Le 1^{er} Vice-Président
Eric BODEAU



A large, stylized handwritten signature in blue ink, overlapping the stamp.